



MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU

BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX BASSINS D'EAU DE PROCÉDÉ

ET DE SÉDIMENTATION À LA MINE DE MONT-WRIGHT À FERMONT PAR

ARCELORMITTAL

PAR

L'ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA RIVIÈRE MOISIE INC.

JANVIER 2018

Sigles et acronymes :

APRM : Association de protection de la rivière Moisie inc.

APSSQ : Association des pêcheurs sportifs de saumon du Québec

CLUB : Club de pêche au saumon Moisie inc.

CPRM : Camp de pêche de la rivière Moisie inc.

DPÉDD : Direction du patrimoine écologique et du développement durable du Ministère du développement durable de l'Environnement et des Parcs

FQSA : Fédération québécoise pour le saumon Atlantique

FSA : Fédération du saumon Atlantique

ITUM: Innu TakuaiKAN Uashat Mak Mani-Utenam

MES : Matières en suspension

MDDELCC : Ministère du Développement durable et Lutte contre les changements climatiques

MFFP : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

ZEC : Zone d'exploitation contrôlée

TABLES DES MATIÈRES

1-	L'Association de protection de la rivière Moisie inc. (APRM)	
1.1	Buts et objectifs	4
1.2	Origine et création	4
1.3	Entente avec le Club de pêche au saumon de la rivière Moisie inc.	4
1.4	Implication dans le domaine du saumon Atlantique	5
1.5	Gestion de la pêche sportive	5
1.6	Implication dans la protection de la ressource saumon	5
1.7	Implication dans la gestion, l'opération et l'amélioration de la passe migratoire Katchapahun	5
1.8	La participation de l'APRM aux audiences publiques dans le projet d'aménagement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-3	6
1.9	Annonce de la réserve aquatique	6
1.10	L'APRM est reconnue pour son implication par différents intervenants	7
1.11	Permanence de la Réserve aquatique projeté de la rivière Moisie	7
2-	Projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation à la mine de Mont-Wright à Fermont par ArcelorMittal	
2.1	Un manque de consultations et d'informations	8
2.2	Ruissellement faible? Un doute certain!	8
2.3	De bonnes digues, mais pas de mesures d'urgence pour la rivière Aux Pékans en cas de déversement volontaire suite à des conditions climatiques exceptionnelles.	8
2.4	Un système de décontamination des eaux usés qui respecte les normes mais qui a ses limites	9
2.5	Les eaux de la rivière Aux Pékans et de la rivière Moisie sont d'excellentes qualités?	11
2.6	Des mesures compensatoires suffisantes?	12
2.7	Où sont les mesures d'atténuations?	12
2.8	Des mesures d'atténuations indispensables pour rendre le projet acceptable	13
3-	Conclusions	14
4-	Bibliographie	15

1- L'ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA RIVIÈRE MOISIE INC. (APRM)

1.1 Buts et objectifs

L'Association de protection de la rivière Moisie inc. est un organisme sans but lucratif qui a pour principal objectif ; « La protection de la faune et de la flore de la rivière Moisie et de ses tributaires »

1.2 Origine et création

L'APRM a vu le jour suite à un rassemblement d'un groupe de personnes désireuses de mettre tout en œuvre pour protéger et conserver la faune et la flore de la rivière Moisie. Au cours des saisons 1977 et 1978, des actes de braconnage sans précédent avaient eu lieu sur celle-ci.

Tous étaient d'avis qu'il fallait que cela cesse, sinon ces activités de braconnage deviendraient une menace sérieuse pour la ressource saumon.

En 1977, il y avait eu aussi un important déversement d'eau rouge provenant des digues du Mont-Wright.

À l'automne 1978, la volonté de prise en charge par le milieu pour conserver et protéger la rivière Moisie, donna naissance à l'Association de protection de la rivière Moisie inc. qui a rapidement pris de l'ampleur comme intervenant prioritaire dans la sauvegarde du saumon de la Moisie et de son bassin versant.

1.3 Entente avec le Club de pêche au saumon Moisie Inc. (CLUB)

L'implication de l'APRM pour la protection de la ressource saumon a engendré des négociations avec le Club de pêche au saumon Moisie Inc. pour un partage de leur territoire. En 1981, la partie aval du CLUB fut prêtée à l'APRM à l'usage exclusif de ses membres. Cette entente innovatrice au Québec, permettait à la population d'avoir accès à un territoire sous bail privé jadis inaccessible. Aujourd'hui le CLUB, devenu le Camp de pêche de la rivière Moisie Inc. (CPRM) et l'APRM continuent encore d'entretenir des relations harmonieuses qui permettent un travail efficace pour la protection de la ressource saumon.

1.4 Implication dans le domaine du saumon Atlantique

Ayant acquis rapidement une réputation de chef de file dans le domaine du saumon au Québec, l'APRM a voulu s'impliquer au niveau national et international pour faire avancer la protection de la ressource saumon. Elle participa à la création de l'Association des Pêcheurs Sportifs du Saumon au Québec (APSSQ) qui est devenue par la suite l'actuelle Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA).

L'Association a toujours participé de façon active aux différentes prises de position des fédérations vouées à la protection du saumon atlantique. Elle est membre de la Fédération du saumon Atlantique qui œuvre au niveau international.

1.5 Gestion de la pêche sportive

Aujourd'hui, l'APRM gère la Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) de la rivière Moisie, située sur les 19 premiers kilomètres. Elle gère également le secteur aval du CPRM appelé secteur Winthrop-Campbell. De plus, l'association utilise une fosse promotionnelle sur le territoire du CPRM, appelée secteur APRM.

1.6 Implication dans la protection de la ressource

À travers le développement de l'exploitation de la pêche sportive du saumon, l'APRM a toujours déployé des efforts constants de sensibilisation et d'éducation pour accentuer la protection de la ressource saumon. De plus, elle assure, en collaboration avec la communauté Innu TakuaiKAN Uashat Mak Mani-Utenam(ITUM), la protection sur le territoire de la ZEC Moisie. Elle a un contrat de service pour la protection avec le CPRM.

1.7 implication dans la gestion, l'opération et l'amélioration de la passe migratoire Katchapahun

L'APRM s'occupe de l'opération de la passe migratoire Katchapahun depuis plus de 20 ans, cette passe permet aux saumons de franchir la chute Katchapahun (145 kilomètres de l'embouchure) augmentant ainsi ses aires de fraies de près de 100 kilomètres. Ces territoires sont considérés comme des habitats de première qualité et ne sont situés qu'à 150 kilomètres de la décharge du lac Webb (l'eau prend une journée et demi pour s'y rendre).

Au cours des cinq dernières années avec nos différents partenaires, nous avons investi plus d'un million et demi de dollars pour améliorer cet infrastructure et ses facilités.

1.8 La participation de l'APRM aux audiences publiques dans le projet d'aménagement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-3

En mars 1993, nous avons déposé un mémoire dans le cadre des audiences publiques du Projet d'aménagement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-3. Un an plus tard soit en mars 1994 le gouvernement du Québec autorisait Hydro-Québec à procéder à l'aménagement du complexe hydroélectrique mais **sans le détournement des rivières Carheil et Aux Pékans** deux tributaires importants de la rivière Moisie.

Pour nous, c'était l'aboutissement de près de sept ans de lutte afin de conserver intacte la rivière Moisie. Ce ne fut pas facile, on nous a accusé de tous les maux de la terre et des cicatrices sont demeurées pendant plusieurs années. À partir de ce moment-là, nous ne voulions plus vivre de telles situations et c'est pour cette raison que nous avons travaillé avec acharnement pour que la rivière Moisie devienne une réserve aquatique protégée.

1.9 Annonce de la réserve aquatique

Notre organisme a accueilli favorablement l'annonce de la mise en réserve d'une partie du bassin versant de la rivière Moisie en février 2003. Ce premier pas réglait pour nous un enjeu important, soit le détournement des rivières Carheil et Aux Pékans. Toutefois nous avons alors mentionné à la Direction du patrimoine écologique et du développement durable du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (DPÉDD) que si leur objectif était véritablement de protéger les stocks de saumon de la rivière Moisie, des parties importantes du bassin versant devraient être ajoutées à leur projet.

Ce n'est pas le fruit du hasard si le lac Webb et la partie du bassin versant de la rivière Aux Pékans où se situe les installations du promoteur ne font pas partie de la réserve aquatique projetée.
(Carte de la réserve aquatique)

Comme nous le voyons bien sur la carte, les contours ont exclu volontairement tout ce secteur.

1.10 L'APRM est reconnue pour son implication par différents intervenants

En 2003, l'APRM a reçu le prix François de Beaulieu Gourdeau par la FQSA. Cet honneur est la plus haute distinction au Québec remis par cette fédération. L'APRM a aussi reçu de la FSA, le prix de l'Affilié de l'année 2003 et son président le tableau d'Honneur. Au printemps 2004, l'APRM a reçu au Gala des Entreprises 2004, le prix Secteur développement régional.

1.11 Permanence de la Réserve aquatique projetée de la rivière Moisie

En mai 2005, l'APRM a présenté un mémoire au Bureau d'audiences publiques en environnement pour modifier les limites de la réserve aquatique projetée et aussi pour rendre son statut permanent. Au cours des dernières années, notre organisme a continué de faire des pressions pour que ce dossier aboutisse et dernièrement nous avons appris que son statut permanent devrait être officialisé au cours des deux prochaines années. D'ailleurs cette affirmation a été confirmée pendant la première séance des auditions par la représentante du MDDELCC. (Verbatim #3 page 40 ligne 1 à 15)

Mme MIREILLE PAUL :

Dans le moment, effectivement, c'est un statut de réserve aquatique projetée. C'est ça l'expression consacrée, et selon les informations dont on dispose, elle devrait obtenir son statut de réserve aquatique tout court en 2018 ou 2019.

LE PRÉSIDENT : O.K. Parce que pour l'instant, ce qu'on voyait, c'est que le statut provisoire est prévu jusqu'en 2025, c'est ce qu'on avait comme... mais vous projetez de bouger là-dedans prochainement?

Mme MIREILLE PAUL : Oui.

2- Projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation à la mine de Mont-Wright à Fermont par ArcelorMittal

2.1 Un manque de consultations et d'informations

Compte tenu de toutes les implications de notre organisme pour la protection de la rivière Moisie, ses tributaires et de sa ressource saumon, nous trouvons plus que déplorable que la minière ArcelorMittal ne nous ait pas consultés dans cet important projet d'aménagement touchant directement la rivière Aux Pékans, important tributaire de la rivière Moisie.

Ceci étant dit, nous prenons acte de la prochaine phase de consultation affirmer par son représentant en première partie d'audience. (Verbatim #1 page 42 ligne 30)

"Écoutez, si on va de l'avant avec ce projet de compensation-là, je pense que les intervenants autour de la rivière Moisie vont être des incontournables, définitivement, puis on sait que M. Girard a déjà été impliqué. Je pense qu'il connaît bien le projet auquel on fait référence. Donc, oui."

Au niveau du manque d'informations à titre d'exemple, lors de la première partie des audiences, nous avons demandé : (Verbatim #1 page 43 ligne 1 à 5)

"Bon, ma deuxième question est plus technique un peu, parce que je n'étais pas capable de retrouver... je retrouve le volume d'eau que, oui, vous allez rejeter via le lac Webb dans la rivière aux Pékans, mais j'aimerais connaître le nombre de mètres cubes d'eau seconde qui est déversé par la...par le ruisseau du lac Webb dans la rivière aux Pékans, puis j'aimerais connaître en même temps les écarts, donc les écarts minimaux et les écarts maximaux".

La réponse fut : (Verbatim #1 page 47 ligne 5)

"On va tenter de vous fournir ça dès demain."

Le lendemain de façon très rapide, on nous a présenté deux scénarios un avec les débits actuels et l'autre avec les débits projetés. Rien sur les écarts minimum et maximum que des moyennes et des données seulement à la charge du lac Webb. Donc, nous nous retrouvons avec les mêmes connaissances qu'avant la question. Il y aura aux alentours de 60 millions de mètres cubes d'eau qui seront traités et rejetés dans le Lac Webb à chaque année.

Quel est le débit maximal et minimal enregistré à la décharge du lac Webb nous n'en savons rien. Il y aurait sûrement eu d'autres questions sur le sujet si nous avions été préalablement consultés mais avec le peu de temps dont nous disposions, beaucoup de questions demeurent sans réponse.

2.2 Ruissellement faible? Un doute certain.

Lorsque nous avons demandé au promoteur de nous expliquer qu'est-ce qu'il ferait de différent pour éviter que se produisent des ruissellements forts comme au lac Bloom tant en période de construction que pendant la période d'exploitation. Ses réponses évasives et son manque de connaissances des problèmes qui ont affectés le lac Bloom ne nous ont pas convaincus du ruissellement faible qu'ils auront. De plus, lorsqu'il affirme que les entrepreneurs sont très respectueux des normes, permettez-nous d'en douter, car ce seront probablement les mêmes que ceux utilisés au lac Bloom.

2.3 De bonnes digues, mais pas de mesures d'urgences pour la rivière Aux Pékans en cas de déversements volontaires suite à des conditions climatiques exceptionnelles

Dans son étude d'impact, le promoteur affirme qu'il va fabriquer de bonnes digues avec des déversoirs d'urgence advenant une situation climatique exceptionnelle pour empêcher la destruction de ces mêmes digues. Il est clair que si cette situation se produit l'eau non traitée et admis par le promoteur, se retrouvera dans l'environnement. (Verbatim #2 page 30 et 31)

“ **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie.

Du côté du promoteur encore, toujours relié au bassin B+, donc la crue maximale probable, par exemple, donc un évacuateur de crue de... sur le bassin B+. Les ponceaux sur la voie ferrée, votre voie ferrée, et la route 389, est-ce qu'ils sont capables de prendre le même volume que ce qui sortirait en crue maximale probable? Est-ce que ça a été vérifié?

M. SERGE THÉRIAULT :

Je suis persuadé que non. S'il arrivait un événement pour B+, l'eau... le déversoir d'urgence, il transfère l'eau dans l'environnement et non pas par notre canal d'eau rouge vers le bassin Hesse Centre.

LE PRÉSIDENT :

Donc, je dois comprendre que le volume va passer sous la voie ferrée et sous la 389?

M. SERGE THÉRIAULT :

Bien, il va passer... il y a des analyses qui ont été faites sur le schéma d'écoulement. Je n'ai pas en tête, là, si ça se dirige vers la voie ferrée ou même vers la 389. Il me semble que non.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, le canal de sortie serait...

M. SERGE THÉRIAULT :

Serait l'environnement.”

Ceci n'est pas très rassurant, puisque l'environnement de ces digues ce sera du ruissellement directement dans la rivière Aux Pékans comme en 1977. Toutefois, nous considérons que si des

mesures d'urgences pour limiter le ruissellement vers la rivière Aux Pékans étaient mises en place, ce risque serait acceptable.

2.4 Un système de décontamination des eaux usées qui respecte les normes mais qui a ses limites

Lorsque nous avons demandé au promoteur quels seront les nouvelles mesures qu'ils mettront en place pour s'assurer que l'eau rejetée dans le lac Webb soit de bonne qualité et comment feront-ils pour contrôler leurs problèmes de matières en suspension (MES)?

Là, nous avons été un peu surpris par leurs réponses! Ils vont améliorer leur système mais ils ne savent pas encore comment. (Verbatim 2 page 50 ligne 1 à page 51 ligne 10)

' Est-ce que le promoteur pourrait regarder la possibilité qu'à la sortie du lac Webb, installer un autre système de filtration un peu plus fin lui permettant aussi d'améliorer l'acidité, donc le pH, qui va être envoyée dans la rivière aux Pékans? Est-ce que ce serait possible de regarder cette possibilité-là?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Couture.

M. GILLES COUTURE :

Monsieur Girard, Monsieur le Président, ce que je dirais à ce sujet-là, c'est que c'est des considérations qui sont continuellement regardées dans le sens où on est dans l'optique, évidemment, de... du respect des exigences qui nous sont... qui nous sont transmises.

Il y a peut-être Josée, notre... Mme Sirois, notre collègue, qui travaille au niveau du génie civil dans les planifications de projets, d'investissements dans le futur, peut-être nous faire état de l'état actuel, là, des projections qu'on a face à ça. Je le dis tout de suite, je ne pense pas qu'on parle nécessairement d'un nouveau système, au moment où on se parle, dans le sens où le système qu'on a adopté actuellement fait le travail généralement, très généralement, là, à moins d'exception. Maintenant, est-ce qu'il y a possibilité de l'améliorer, augmenter la capacité? C'est peut-être à ce sujet-là que Josée -- Mme Sirois pourrait nous entretenir un petit peu.

LE PRÉSIDENT :

Madame Sirois.

Mme JOSÉE SIROIS :

Effectivement, dans le projet, il est prévu qu'on fasse des interventions au niveau de l'unité de traitement pour s'assurer de son efficacité et de sa robustesse. On doit rencontrer les exigences qui nous sont imposées, les exigences légales, et on vise aussi à rencontrer les OER. Donc, ça fait partie du projet de voir quelle est la meilleure solution pour atteindre ces OER-là.

LE PRÉSIDENT :

Donc, pour l'instant, ils n'ont pas de projet.

De plus, ils affirment qu'ils ont des problèmes de MES. (Verbatim# 2 page 12 ligne 3,4 et 5 page 95 ligne 15 à 40)

“Mme JULIE GRAVEL :

‘Oui. Le seul paramètre, pour l'instant, dans la liste, qui fait que nous avons peut-être besoin d'améliorer le traitement de notre usine de traitement des eaux rouges, c'est les matières en suspension.’

“Mme JULIE GRAVEL :

Bien, présentement, c'est...

LE PRÉSIDENT :

... les matières en suspension, l'aluminium, le fer. Ça indiquait qu'il y avait des dépassements du critère de toxicité chronique ou même de toxicité aiguë parfois, là.

C'est ce qu'on voyait dans le document, l'étude d'impact...

Mme JULIE GRAVEL :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... le rapport principal, PR3.1, aux pages 4-56, 7-95 à 703. Le promoteur mentionnait ces problèmes-là. C'est la même... à peu près la même référence que vous venez de donner.

Mme JULIE GRAVEL :

Mais 4-56...

LE PRÉSIDENT :

C'est ce qu'on comprend, ils sont en train de travailler là-dessus pour tenter d'améliorer la situation.’

Pour nous, ces réponses sont inquiétantes. Depuis plus de quarante ans, le promoteur déverse des résidus miniers dans le lac Webb en respectant les normes, mais pas toujours, car il arrive des événements incontrôlables. À la charge du lac Webb tout est rouge et à la décharge du lac Webb l'eau est d'une excellente qualité. Permettez-nous d'en douter?

Le promoteur affirme aussi qu'il y aura augmentation de 66% des rejets en septembre de chaque année et de 59% en octobre et que cela ne changera rien même avec un agrandissement de ses nouveaux bassins.

2.5 Les eaux de la rivière Aux Pékans et de la rivière Moisie sont d'excellentes qualités?

Lorsque nous avons demandé au promoteur si les juvéniles des saumons (alevins, tacons et saumoneaux) peuvent absorber des particules contaminées et est-ce que l'eau de la rivière Aux Pékans est de bonne qualité? La réponse fut tout aussi surprenante! Personne ne peut garantir à 100% (Verbatim #2 page 97 ligne 4, 5 et 6)

“La question de M. Girard à savoir, à la fin, si c'est possible, je pense que... je ne pense pas que personne ne peut dire que ce soit impossible, là. Parce que la réalité, c'est qu'il y a des matières en suspension dans nos effluents, puis bon, la possibilité existe.”

L'eau de la rivière Moisie est reconnue pour son excellente qualité (Verbatim #2 page 97 ligne 38, 39 et 40)

“Je pense que les études que j'ai vues à cet effet-là de M. Schooner ou autre, à l'époque, la rivière... la qualité de l'eau de la rivière Moisie est, selon... à mon sens, à moins que ça l'ait changé jugée excellente, selon les dernières études du ministère de l'Environnement.”

Quand est-il au juste? Ni le MDDELCC, ni le MFFP, ni ArcelorMittal ou qui que ce soit d'autres n'effectuent des contrôles réguliers à des moments cruciaux sur la qualité de l'eau tant dans la rivière Aux Pékans que dans la rivière Moisie alors comment pouvons-nous faire de telles affirmations? La dernière étude du MDDELCC remonte en 1996, donc depuis 22 ans aucune analyse n'a été faite. Pendant ce temps là, la production de ArcelorMittal a plus que doublé.

2.6 Des mesures compensatoires suffisantes?

Que l'on profite d'un nouveau projet d'aménagement pour restaurer un ancien site minier qui aurait dû être restauré à l'époque par la Compagnie Minière Québec Cartier, nous paraît un peu bizarre mais si les ministères fédéraux et provinciaux impliqués dans ce dossier s'en contentent, nous n'élaborons pas davantage.

Par contre si des mesures compensatoires touchant directement la rivière Moisie sont mises en place, notre organisme se fera un plaisir de collaborer avec le promoteur. (Verbatim #1 page 41 ligne 26 à 31)

“Également, on a eu des inputs venant des Innus par rapport à la rivière Moisie. Et je profiterais de l'occasion pour dire que... chose que je n'ai pas mentionnée tout à l'heure, mais M. Girard nous permet de le faire par sa question. C'est que dans la compensation, les pertes de l'habitat de poisson, on a aussi entrepris une démarche avec Pêche et Océans concernant l'amélioration d'une passe migratoire sur la rivière Nipissis, de façon à améliorer le potentiel salmonicole de la rivière et de façon à atteindre les objectifs qu'on a de compensation pour l'ensemble du projet.”

2.7 Ou sont les mesures d'atténuations?

Nous avons cherché dans l'étude d'impact du promoteur des mesures d'atténuations en ce qui concerne la rivière Aux Pékans et la rivière Moisie, et nous n'avons rien trouvé. Pourtant la décharge du lac Webb se retrouve directement dans la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie.

Tel que spécifié par le MDDLCC les normes pour ce type de plan d'eau seront plus sévères (Verbatim #2 page 48 ligne 37, 38 et 38 et page 49 ligne 1, 2, 3 et 4)

“Alors, toute dégradation supplémentaire au niveau de la qualité ou justement du débit, la quantité d'eau, là, qui serait modifiée, ça ne serait pas acceptable. Donc, ça l'a un statut de protection légale, la rivière aux Pékans. Donc, c'est sûr que le lac Webb ne fait pas partie de la réserve aquatique projetée. Donc, on ne l'a pas calculé comme ça, mais ce qu'il va falloir prendre en compte dans l'analyse environnementale, c'est de ne pas occasionner d'impacts supplémentaires dans la rivière aux Pékans et parallèlement, là, évidemment, dans la rivière Moisie.”

À aucun endroit il est mentionné des correctifs. C'est comme si le promoteur considérait qu'il n'a aucun impact sur la rivière Aux Pékans, ceci est très inquiétant.

2.8 Des mesures d'atténuations indispensables pour rendre le projet d'aménagement acceptable.

Nous croyons que compte tenu de toutes les interrogations citées précédemment, que le promoteur doit mettre en place les mesures suivantes :

1. Qu'un système de filtration avec un contrôle de l'équilibre du PH soit installé à la décharge du lac Webb

2. Qu'un suivi de la qualité des eaux des rivières Aux Pékans et Moisie soit fait au minimum quatre fois par année pendant toute la durée de construction et d'opération aux endroits et aux périodes suivantes :

1. Dans la rivière Aux Pékans en amont et en aval de la décharge du lac Webb
2. Dans la rivière Moisie en amont et en aval du croisement Aux Pékans/Moisie
3. Périodes visées :
 - Crue printanière
 - Étiage estivale
 - Fin du mois de septembre
 - Fin du mois d'octobre

Pour la deuxième mesure, notre organisme est prêt à regarder avec le promoteur les possibilités d'une entente de service compte-tenu de notre expertise et aussi de notre présence pendant une grande période de l'année à la passe migratoire Katchapahun.

Nous sommes conscients que nos demandes engendreront des coûts supplémentaires immédiats mais il vaut mieux prévenir que guérir. À titre d'exemple, il y a quelques années un train de la Compagnie minière RioTinto IOC s'est retrouvé dans la rivière Moisie ou malheureusement il y a eu un mort, pour mettre en place tout le système de récupération des hydrocarbures et des locomotives impliquées, les coûts d'une telle opération se chiffrent par plusieurs dizaines de millions de dollars. Depuis ce temps, cette même compagnie a entrepris un programme de stabilisation des falaises le long de leur voie ferrée. Cet incident aurait été sûrement moins coûteux si un programme de prévention avait précédemment été mis en place.

C'est dans cette approche que nous nous situons et que nous demandons au promoteur d'aller de l'avant avec des mesures avant-gardistes. Prévenir une catastrophe est toujours payant soyons donc pro-actif.

4- CONCLUSIONS :

Que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement recommande au Gouvernement du Québec :

4.1 D'autoriser le projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation à la mine de Mont-Wright à Fermont par ArcelorMittal avec les mesures d'atténuations suivantes :

- 1. Qu'un système de filtration avec un contrôle de l'équilibre du PH soit installé à la décharge du lac Webb**

- 2. Qu'un suivi de la qualité des eaux des rivières Aux Pékans et Moisie soit fait au minimum quatre fois par année pendant toute la durée de construction et d'opération aux endroits et aux périodes suivantes :**
 - A- Dans la rivière Aux Pékans en amont et en aval de la décharge du lac Webb**
 - B- Dans la rivière Moisie en amont et en aval de la confluence Moisie/Aux Pékans**
 - C- Périodes visées :**
 - Crue printanière**
 - Étiage estivale**
 - Fin du mois de septembre**
 - Fin du mois d'octobre**

- 3. Instaurer des mesures d'urgences pour limiter le ruissellement vers la rivière Aux Pékans advenant un déversement volontaire par les déversoirs d'urgence.**

12- BIBLIOGRAPHIE

PR3.6 *Résumé*, septembre 2017, 106 pages et annexes.

DA4 ARCELORMITTAL EXPLOITATION MINIÈRE CANADA. *Débits actuels et futurs – Rivière aux Pékans*, s. d., 4 pages.

DT1 Séance tenue le 19 décembre 2017 en soirée à Fermont, 127 pages.

DT2 Séance tenue le 20 décembre 2017 en après-midi à Fermont, 127 pages.

DT3 Séance tenue le 20 décembre 2017 en soirée à Fermont, 51 pages.

MDDELCC site web Bassin versant de la rivière Moisie